

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 3 juin 2025 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 17 juin 2025 à 19h00.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent:

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- \*Réouverture de la séance
- 14-Entente lot 5 059 921
- 15-Ordre de changement S-02
- 16-Paiement 3 rang 4 nord
- 17-Soumission PJB INC
- 18-Lampe Ciné-Parc
- 19-Ordre de changement DDM-015
- 20-Ordre de changement A-013
- 21-Lancement appel d'offres Projet Grand Shenley
- 22-Continuation du Mandat de la Société du Patrimoine des  
Beaucerons
- 23-Ouverture de la rue Ennis
- 24-Adjudication projet Petit Shenley
- 25-Entente logements abordables
- 26-Inspection et réparation des 2 camions de voirie
- 27-Réparation majeure du camion Ford F-150
- 28-Achat d'un fouet Garage Christian Campeau
- 29-Période de Questions
- 30-Fermeture de la séance

#### ❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

#### 14- ENTENTE LOT 5 059 921

2025-06-183

**Considérant** que monsieur Félix Labbé et madame Amanda Faucher désirent acquérir le lot 5 059 921 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (ci-après appelé « l'Immeuble ») ;

**Considérant** que le titre de propriété prévoit une obligation de construire avec une clause résolutoire;

**Considérant** que la Municipalité est disposée à ne pas exercer la clause résolutoire prévue à l'acte de vente intervenu avec Gestech RL inc. uniquement dans la mesure où sont respectés les délais et les conditions prévus à la présente;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la Municipalité accepte de suspendre toute procédure visant à obtenir la rétrocession de l'immeuble même si l'obligation de construire prévue à l'acte du 10 septembre 2021 n'est pas réalisée dans le délai prévu

#### 15- ORDRE DE CHANGEMENT S-02

2025-06-184

**Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour la démolition d'un mur de fondation ;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 3282.78\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour la démolition du mur de fondation pour un montant de 3 282.78\$ plus taxes;

**Que** la dépense soit financée via le projet.

#### 16- PAIEMENT NO 3 RANG 4 NORD

2025-06-185

**Considérant** que les travaux du rang 4 Nord ont été effectués;

**Considérant** que le paiement no 3 de 46 596.76\$ tx inclus incluant la libération de 5% est demandé par la firme Construction Abénakis;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le paiement no 3 de 46 596.76\$ taxes incluses incluant la libération de 5% soit effectué à la firme Construction Abénakis pour les travaux du rang 4 Nord.

**Que** le projet soit financé via le règlement d'emprunt du projet et la subvention du PAVL.

#### **17- SOUMISSION PJB INC**

**2025-06-186** **Considérant** que l'entretien de la chenillette doit être effectué;

**Considérant** que le couteau du souffleur de celle-ci doit être changé;

**Considérant** qu'une soumission a été reçue de la firme PJB inc. au montant de 717.50\$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'achat d'un couteau de souffleur et l'entretien de la chenillette soient autorisés au montant de 717.50\$ à la firme PJB inc.

**Que** l'achat soit pris au budget d'opération.

#### **18- LAMPE CINÉ-PARC**

**2025-06-187** **Considérant** que la lampe du projecteur du ciné-parc est brisée;

**Considérant** qu'une nouvelle lampe coûte 309,40\$ pl tx, plus les frais d'envoi;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** l'achat d'une nouvelle lampe pour le projecteur du ciné-parc soit autorisé pour un montant de 309.40\$ pl tx et les frais d'envoi.

#### **19- ORDRE DE CHANGEMENT DDM-015**

**2025-06-188** **Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour l'installation de scellant autour des portes et fenêtres;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 292\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour l'installation de scellant autour des portes pour un montant de 292\$ plus taxes;

**Que** la dépense soit financée via le projet.

## **20- ORDRE DE CHANGEMENT A-013**

**2025-06-189**

**Considérant** que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait une recommandation pour installer de nouvelles gouttières et un nouveau decking ;

**Considérant** que ces directives de changements totalisent un montant de 3 500\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte les directives de changements proposées par la firme Atelier D pour la démolition du mur de fondation pour un montant de 3 500\$ plus taxes;

**Que** la dépense soit financée via le projet.

## **21- LANCEMENT APPEL D'OFFRE PROJET GRAND SHENLEY**

**2025-06-190**

**Considérant** que le conseil désire débiter des travaux dans le Grand Shenley ;

**Considérant** que le conseil désire aller en appel d'offres;

**En conséquence** il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil municipal mandate la MRC Beauce Sartigan pour retourner en appel d'offres pour le rang Grand Shenley .

## **22- CONTINUATION MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES BEAUCERONS**

**2025-06-191**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite bénéficier des services d'un archiviste pour effectuer la gestion documentaire conformément à la *Loi sur les archives*;

**Considérant** les bénéfices à poursuivre le tri des archives à la suite de la résolution 2025-03-70 de la séance du 4 mars 2025;

**Considérant** l'offre de services de la Société du patrimoine des Beaucerons du 11 juin 2025 transmise à la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** le conseil autorise un budget de deux mille huit cent cinquante-six (2 856 \$ et taxes non comprises) à l'intention de la Société du Patrimoine des Beaucerons, réparti de la façon suivante :

- Honoraires de deux mille cinq cent vingt (2 520\$) pour réaliser un mandat de 8 jours à trois cent quinze dollars par jour (315\$) (une journée correspondant à 7 heures travaillées);
- Frais de déplacement maximal de trois cent trente-six dollars (336 \$) pour les visites au bureau municipal.

### **23- OUVERTURE DE LA RUE ENNIS**

**2025-06-192**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé à un appel d'offres pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de développement domiciliaire rue Ennis;

**Considérant** que plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avec taxes) :

Excavation Bolduc	72 399.87\$
Giroux et Lessard	75 574.50\$
Excavation Doris Drouin	59 278.87\$

**Considérant** que le montant (avec taxes) pour le prix total du plus bas soumissionnaire est de 59 278.87\$;

**Considérant** que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par monsieur Alexandre Turenne Trudel de la firme WSP (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

**Considérant** que la firme Excavation Doris Drouin propose le prix le plus bas conforme pour un montant de 59 278.87\$ avec taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** le conseil accorde le contrat pour les travaux du nouveau développement domiciliaire de la rue Ennis pour un montant forfaitaire de 59 278.87\$ avec taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Excavation Doris Drouin, relatif aux travaux du nouveau développement domiciliaire de la rue Ennis.

#### **24- ADJUDICATION PROJET PETIT SHENLEY**

**2025-06-193**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres public dans le SEAO pour le choix d'un entrepreneur dans le cadre de son projet de réfection du Rang Petit Shenley;

**Considérant** que plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté les prix suivants (avec taxes) :

Giroux et Lessard	1 997 778.62\$
Excavation Lapointe	1 946 405.17\$
Excavation Gagnon et Frères	1 725 000.00\$
Excavation AD Roy	1 722 322.50\$
Excavation Bolduc	1 672 385.50\$
Construction Abénakis	1 511 178.06\$

**Considérant** que le montant (avec taxes) pour le prix total du plus bas soumissionnaire est de 1 511 178.06\$;

**Considérant** que les soumissions présentées par les entreprises ont été analysées par monsieur Pier-Luc Rancourt (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont toutes été déclarées conformes ;

**Considérant** que la firme Construction Abénakis propose le prix le plus bas conforme pour un montant de 1 511 178.06\$ avec taxes;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accorde le contrat pour les travaux de réfection d'une partie du rang Petit Shenley pour un montant forfaitaire de 1 511 178.06\$ avec taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission ;

**Que** le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document inhérent à l'adjudication du contrat avec l'entreprise Construction Abénakis, relatif aux travaux de réfection d'une partie du rang Petit Shenley.

#### **25- ENTENTE LOGEMENTS ABORDABLES**

**2025-06-194**

**Considérant** que le conseil désire contribuer au projet de logements abordables;

**Considérant** que pour se faire une entente doit être signée;

**Considérant** que cette entente est conditionnelle et complémentaire à l'aide financière de la SHQ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** l'entente soit signée par les représentants de la municipalité.

#### **26- INSPECTION ET RÉPARATION DES 2 CAMIONS VOIRIE**

**2025-06-195** **Considérant** que les 2 camions de voirie devront être inspectés et réparés;

**Considérant** que les deux camions doivent être fonctionnels en tout temps;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** les camions de voirie soient inspectés et réparés;

**Que** le montant de la réparation soit pris au budget de la voirie.

#### **27- RÉPARATION MAJEURE DU CAMION FORD F-150**

**2025-06-196** **Considérant** que le camion Ford F-150 doit avoir une réparation majeure;

**Considérant** que le Garage Carl Nadeau peut effectuer cette réparation au montant de 9 600\$ pl tx;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** la soumission du Garage Carl Nadeau soit acceptée pour les travaux de réparation du camion Ford F-150 pour un montant de 9 600\$ pl tx;

**Que** le montant soit pris au surplus.

#### **28- ACHAT D'UN FOUET GARAGE CHRISTIAN CAMPEAU**

**2025-06-197** **Considérant** que le conseil désire faire l'achat d'un fouet pour les employés de voirie ;

**Considérant** que la soumission du Garage Christian Campeau s'élève au montant de 789.95\$ pl tx;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**Que** l'achat au Garage Christian Campeau pour un fouet soit autorisé au montant de 789.95\$ pl tx.

**Que** le montant soit pris au budget d'opération.

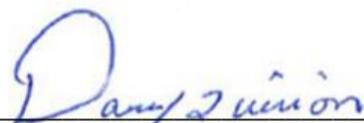
### **29- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

### **30- FERMETURE DE LA SÉANCE**

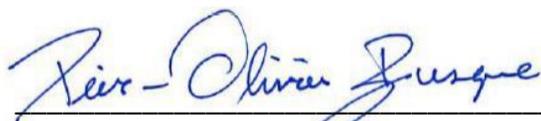
**2025-06-198** Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h00.



---

Dany Quirion, maire



---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier